

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Rencontres de Coproduction Francophone réunissent une sélection de 25 projets en langue française en développement, à la recherche de partenaires financiers et/ou de coproducteur·ices.

La 19^e édition des RCF est organisée cette année par l'Office Fédérale de la Culture Suisse (OFC) et FOCAL et se déroulera 7 au 9 novembre 2023 à Genève, dans le cadre du Geneva International Film Festival (GIFF) et de son Geneva Digital Market (GDM).

Les RCF sont dédiées aux longs métrages, séries TV, films d'animation et projets XR, conçus et écrits en langue française.

L'appel est ouvert aux producteur·rices, créateur·ices et cinéastes actif·ves en Suisse, en Belgique, en France, au Canada, au Luxembourg et dans d'autres pays francophones. Les pays suivants sont priorisés : Algérie, Bénin, Burkina Faso, République Centre Africaine, Tchad, République démocratique du Congo, Haiti, Liban, Maroc, Rwanda, Tunisie.

Le/La producteur·ice représentant le projet sélectionné devra obligatoirement être présent·e durant les 3 jours des RCF et est tenue d'assister à toutes les réunions individuelles agendées pendant l'événement et de préférence avec son/sa réalisateur·ice ou créateur·trice.

Pour les projets sélectionnés un vidéo pitch d'une durée de 3-4 minutes devra être élaboré avec le soutien d'une experte des RCF. Un rendez-vous obligatoire sera programmé fin septembre, avec la livraison de la vidéo à préparer pour mi-octobre.

Les producteur·ices des projets sélectionnés bénéficieront du transport et de l'hébergement pris en charge à Genève. La venue du/de la réalisateur·ice ou créateur·trice reste à la charge de la société de production.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AVEC UN PROJET

Projets longs métrages et de séries TV

- Avoir un budget d'au moins 1,5 million d'euros (2 millions de dollars CAN) et avoir un potentiel pour le marché international.
- Une priorité sera accordée aux projets qui démontrent avoir déjà financés au moins 30% de leur budget et aux projets financés sur leur territoire (avance de distribution, aides sélectives, etc.), totalement ou en partie, excluant les aides automatiques.
- Être conçu par une société de production et un·e réalisateur·ice de nationalité francophone, ayant déjà produit ou coproduit au moins un long métrage/série TV (la priorité pourra être accordée aux producteur·ices ayant produit au moins deux longs métrages/séries).

- Présenter des éléments créatifs, techniques, financiers viables et réalistes permettant d'envisager un apport financier étranger sous forme de coproduction ou autre.
- Ne pas avoir déjà exploré toutes les avenues de financement possibles.
- Si le scénario est en cours de finition au moment du dépôt, pouvoir fournir un scénario terminé au moment des Rencontres.

Projets audiovisuels et œuvres XR

- Le projet doit être une œuvre originale ou une adaptation, conçue pour une expérience immersive.
- Être un œuvre documentaire, fiction, animation, expérimental
- Être en format réalité virtuelle (VR), réalité augmentée (AR) ou vidéos 360°
- Ne pas être un projet destiné à promouvoir un service ou un produit.
- Présenter des éléments techniques et financiers viables, permettant d'envisager un apport financier étranger sous forme de coproduction ou autre.
- Cette année les œuvres immersives seront présentées dans le cadre des Rencontres de Coproduction Francophone et aussi au Geneva Digital Market le 9 novembre.

PIÈCES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DE DOSSIER

- Synopsis court
- Long synopsis (2-5 pages)
- Traitement
- Intentions de réalisation
- Intentions de production
- CV réalisateur-ices et créateur.trices
- CV producteur-ices
- CV scénariste
- Photo réalisateur-ices
- Photo producteur-ices
- Budget
- Plan de financement

Si possible :

- Scénario
- Intentions visuelles
- Dossier artistique ou tout élément visuel du projet
- Tout autre document que vous jugez utile à l'étude de votre dossier

DÉLAI DE SOUMISSION : 21 AOÛT 2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les RCF et le GDM (pour les projets d'œuvres immersives) garantissent la confidentialité des informations et du matériel soumis. En soumettant un projet, vous déclarez et garantisiez que vous êtes le/la détenteur·ice de tous les droits d'utilisation de l'œuvre ou que vous avez été autorisé·e à le faire. Les RCF et le GDM ne peuvent en aucun cas être tenu responsable de toute réclamation, conflit ou procès en rapport avec la soumission du projet. En outre, vous autorisez le traitement de vos données personnelles à des fins d'organisation interne aux RCF du GDM uniquement.

Les projets sélectionnés seront annoncés dans le courant des deux dernières semaines de septembre. Les producteur·ices sélectionné·es seront contacté·es pour confirmer leur participation. Ils/elles s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur participation avant l'annonce officielle des RCF prévue fin septembre.

Les projets sélectionnés seront publiés dans le cadre des RCF et du GDM. L'organisation des RCF traitera toute circonstance exceptionnelle non mentionnée ci-dessus. Elle peut accorder des dérogations spéciales pour des demandes spécifiques et justifiées. La participation aux RCF implique l'acceptation pleine et entière de toutes les conditions générales énoncées dans le présent document.

Pour plus de renseignements ou des questions veuillez-vous adresser à Emmanuelle Döry, emmanuelle.dory@focal.ch.